



Le 19 novembre 2025

Objet: Demande d'ouverture de négociation sur l'accord groupe de plafonnement global de partage des résultats

À **Madame Catherine DELMOTTE**, *HO Employees Relations & Social Policy*

Madame,

La politique de partage de la valeur au sein d'Airbus est reconnue comme un sujet de première importance et un facteur d'engagement essentiel pour l'ensemble des salariés. Les accords d'intéressement et de participation signés par la CFE-CGC, associés aux bons résultats observés ces dernières années, ont d'ailleurs révélé toute leur pertinence, permettant de répondre à cette politique de redistribution de la valeur.

Pour autant, un **accord de plafonnement datant de 2012** existe et s'est vu appliqué au titre des résultats de 2024, limitant le cumul des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation 2025.

Les excellents résultats et les performances économiques de notre Groupe publiés au troisième trimestre, laissent penser que 2025 répondra une nouvelle fois à une dynamique positive. Il est donc hautement probable de voir s'opérer, une nouvelle fois, l'application de cet accord de plafonnement.

Cela générerait légitimement incompréhension et frustration des salariés si ce dernier n'était pas actualisé, celui-ci n'ayant pas été révisé depuis sa signature.

C'est pourquoi, compte tenu de l'ancienneté de cet accord, **la CFE-CGC demande l'ouverture, au plus tôt, d'une négociation de révision de cet accord de plafonnement.** Pour la CFE-CGC la révision doit s'appliquer au titre des résultats 2025.

Dans un contexte de forte croissance et d'engagement constant des équipes, il apparaît essentiel de garantir un partage de la valeur juste et incitatif, à la hauteur des efforts consentis par tous les salariés.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Françoise VALLIN
coordinatrice CFE-CGC
Airbus Groupe